



EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 juillet 1925

N° 111058

(Demande déposée: 30 juin 1924, 17 h.)
(Priorité: France, 22 septembre 1923.)

Classe 126 a

BREVET PRINCIPAL

Adolphe KÉGRESSE, Paris (France).

Crampon d'adhérence amovible pour chenille souple.

Dans les véhicules propulsés par des chenilles métalliques, on se sert, pour augmenter l'adhérence sur les terrains glissants, de crampons que l'on fixe directement au moyen de boulons ou de vis sur les patins mêmes de la chenille.

Les chenilles en matière souple, en toile caoutchoutée par exemple, nécessiteraient, pour recevoir les crampons ci-dessus, des trous pour le passage des boulons, trous qu'il n'est pas possible d'admettre étant donné la nature et la structure du matériel duquel est faite la chenille.

La présente invention a pour objet un crampon d'adhérence pour bandes souples de propulsion pour véhicules à chenilles, crampon dont la fixation parfaite se fait sans l'aide d'aucun trou pratiqué dans la bande, donc sans fatigue locale excessive de cette dernière.

Au dessin ci-annexé qui représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention, la fig. 1 est une élévation d'un crampon d'adhérence, dont la fig. 2 est une

vue en plan, et la fig. 3 une vue en coupe faite par la ligne A—B.

Le crampon représenté est en acier de faible épaisseur et comporte une embase 1 (fig. 1, 2 et 3) qui se moule exactement sur les nervures extérieures dont est munie la surface de roulement de la bande sans fin 10. Cette embase débordé de part et d'autre de cette bande donnant ainsi une base solide aux nervures d'adhérence 2 venues d'une seule pièce avec l'embase 1.

Le dispositif de fixation du crampon est constitué par deux pattes 3 (fig. 1 et 3), pinçant sous la traction des goujons et écrous 4, la bande souple entre eux-mêmes et la base 1. Ces pattes 3 sont biseautées sur leur face externe, afin d'assurer la continuité du roulement des galets de conduite non représentés sur la face interne de la bande sans fin. Ces pattes 3 se terminent à leur extrémité extérieure par un tenon 5 (fig. 1 et 2) qui s'ajuste dans des mortaises prévues à cet effet dans l'embase 1, et qui empêchent les pattes de tourner.

Il est évident que le profil de la face de roulement de la chenille peut varier sans changer en rien les caractéristiques essentielles de l'invention.

REVENDEICATION :

Crampon d'adhérence pour chenilles souples, comprenant une embase de faible épaisseur ayant des nervures d'adhérence, cette embase se moulant exactement sur les nervures de la bande sans fin et débordant de part et autre de celle-ci, un dispositif de serrage latéral étant prévu pour fixer le crampon sur la chenille souple.

SOUS-REVENDEICATIONS :

1 Crampon selon la revendication, caractérisé en ce que son dispositif de fixation com-

porte des pattes pinçant la chenille souple entre elles-mêmes et l'embase, sous la pression de goujons et d'écrous.

2 Crampon selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé en ce que les pattes sont biseautées sur leurs faces externes afin d'assurer la continuité du roulement des galets sur la face interne de la bande sans fin, ces pattes se terminant, à l'une de leurs extrémités, par un tenon qui s'ajuste dans des mortaises prévues dans l'embase, dans le but de les empêcher de tourner.

Adolphe KÉGRESSE.

Mandataires: BOVARD & Cie, Berne.

